

Statement

Discours

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

88/34

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

DÉCLARATION PAR LE

MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

JOHN C. CROSBIE

CONCERNANT LES AMENDEMENTS PROPOSÉS AU PROJET

DE LOI C-130

OTTAWA

Le 28 juillet 1988

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Canada